



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Département des Alpes de Haute Provence**  
**Commune de BLIEUX**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 20 JUIN 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le vendredi vingt juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Blieux, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Gérard COLLOMP, son Maire en exercice.

**Présents** : Madame CARTON Aurélia, Monsieur COLLOMP Gérard, Monsieur GRAILLON Joël, Monsieur MANENT Daniel, Madame VILA Valérie, Madame QUINOT Véronique

**Excusée** : Monsieur GUICHARD René, pouvoir donné à Monsieur COLLOMP Gérard.

**Secrétaire de séance** : Madame Valérie Vila

**Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, Gérard COLLOMP qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal**

- 1 -Taux des taxes locales
- 2- Vote de subventions supplémentaires pour les associations
- 3- FSL 2025
- 4-Décisions modificatives
- 5-Demande d'adhésion au CDG04 par le syndicat mixte de l'Espace Lumière
- 6-Questions diverses

**0.1-APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL ( 28 mars 2025)**

Aucune remarque ni modification n'ayant été présentée le compte rendu est adopté à l'unanimité, soit 7 voix.

**0.2-Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point numéro 7 concernant la modification des statuts de la CCAPV et le point numéro 8 concernant la citerne de protection incendie pour le quartier de Thon.**

**1-Taxes locales 2025 ( DE 2025\_017)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les taux appliqué en 2024, comme suit :

	<u>2025</u>
TAXE D HABITATION	8.07%
TAXE FONCIERE BATIE	29.50%
TAXE FONCIERE NON BATIE	55.00%

Adoptée

### 2-Subvention le Cabas 2025 ( DE 2025 018)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder à l'association "le Cabas " une subvention de 250 euros sous réserve de réception de du contrat d'engagement républicain et d'un rib.
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Adoptée

### 3-Subvention les marches pieds ( DE 2025 019)

Le conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu,

- Décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 50 € à l'association des marches pieds.

Adoptée

### 4-FSL 2025 ( DE 2025 020)

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Approuve** la participation au FSL au titre de l'année 2025 de 0,61 euros par habitant, la population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 étant de 53 habitants, soit une participation d'un montant de 32.33 euros.

Adoptée

### 5.1-Décision modificative 1- Budget Principal ( DE 2025 021)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	-1788.05	
21533 - 69	Réseaux câblés	1788.05	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Adoptée

### 5.2-Décision modificative 1- Budget de l'eau ( DE 2025 022)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	428.50	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40.49	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	770.16	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	432.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	-1671.15	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

  

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	1606.37	
1641	Emprunts en euros	1968.07	
1641	Emprunts en euros	2920.89	
2111 - 26	Terrains nus	-6495.33	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à BLIEUX, les jour, mois et an que dessus.

**Adoptée**

#### 6-Adhésion au CDG 04 du Syndicat mixte de l'espace lumière ( DE 2025 023)

Monsieur le Maire fait part de la demande d'affiliation du syndicat mixte de l'espace lumière au CDG04 et indique au conseil municipal de statuer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas s'opposer à l'adhésion du syndicat mixte de l'espace lumière au CDG04

**Adoptée**

#### 7-Modification statuts CCAPV ( DE 2025 024)

– **La modification des statuts de la CCAPV porte sur 3 points :**

- La suppression des mentions relatives au transfert des compétences eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, qui figuraient jusqu'alors dans le bloc de compétences obligatoires de la CCAPV
- L'inscription de la compétence relative au contrôle des assainissements non collectifs ( SPANC) dans le bloc des autres compétences de la CCAPV
- La modification de l'article 4 relatif à la composition du conseil communautaire, pour privilégier une formulation générique ne nécessitant plus désormais une modification statutaire systématique à la fin de chaque mandat, en fonction de l'arrêté du Préfet fixant le nombre de délégués par commune.

**Adoptée**

#### 8- Mise en place d'une citerne de protection incendie

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de se prémunir contre les incendies et préconise la mise en place d'une citerne souple de 120m<sup>3</sup>. Le coût de l'opération est établi comme suit :

Acquisition d'un terrain : 2 500.00 €  
 Acquisition de la citerne : 5 016.34 €  
 Terrassement : 4 000.00 €  
 Cloture : 3 500.00 €  
 soit un coût total du projet de 15 016.34 €

Il propose le plan de financement suivant :

Fond vert : 12 013.07 € soit 80%

autofinancement : 3 003.27 € soit 20%

total : 15 016.34 €

Le conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et à l'unanimité :

- Décide d'entériner le plan de financement présenté
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la demande de Fond vert
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention.

▪ **Adoptée**

**Plus personne ne demandant la parole,**

**Monsieur le Maire lève la séance à 18h20**

Le secrétaire de Séance

Valérie VILA

